

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.338

Participation
financière aux 3 pôles
enfance-jeunesse
Champniers/Brie-
Jauldes/ASBAMAVIS

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Pascal MONIER, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.338**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : **Monsieur ANDRIEUX**

PARTICIPATION FINANCIERE AUX 3 POLES ENFANCE-JEUNESSE CHAMPNIERS/BRIE-JAULDES/ASBAMAVIS

Considérant l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 fixant les statuts de GrandAngoulême et les compétences facultatives mentionnées à l'article 6, en matière de petite enfance, enfance-jeunesse, notamment sur le soutien des différentes actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;

Considérant que GrandAngoulême exerce ces compétences facultatives sur le seul périmètre des anciennes structures intercommunales qui les exerçaient avant la fusion, et selon les modalités de fonctionnement de ces dernières, conformément à leurs statuts ;

Considérant la délibération de la communauté de communes de Braconne-Charente n°2016.06.55.05 du 14 juin 2016, qui attribue une subvention d'un montant total de 138 000 € aux 3 « Gestionnaires Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) » du territoire du pôle Ouest ou SIVOM AsBaMaVis constitué des communes d'Asnières sur Nouère, de Balzac, de Marsac et de Vindelle, le pôle Centre constitué des communes de Brie et Jauldes et le pôle Est constitué de la commune de Champniers ;

Considérant la convention « subvention enfance jeunesse » permettant le versement annuel de la subvention Enfance-Jeunesse, signée le 6 septembre 2016 par les 9 partenaires concernés et définissant le cadre général et les engagements réciproques dans le cadre de la politique enfance jeunesse ;

Considérant l'avenant à la convention « subvention enfance jeunesse » n°1 du 7 décembre 2016 qui porte la durée de la convention de 1 à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant l'annexe II de la convention « subvention enfance jeunesse » et de son avenant, qui précise le montant annuel attribué à chaque pôle ;

Les montants à verser annuellement et individuellement aux 3 pôles gestionnaires d'ALSH sont les suivants :

Pôle AsBaMaVis pour un total de 45 873 € :

-	Asnières sur Nouère :	4 562 €
-	Balzac :	5 163 €
-	Marsac :	3 765 €
-	Vindelle :	4 713 €
-	SIVOM Asbamavis :	27 670 €

Pôle Brie / Jauldes : Soit un total de 47 577 €

-	Brie :	44 096 €
-	Jauldes :	3 481 €

Pôle de Champniers : 44 550 €

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 28 juin 2017,

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER la participation financière aux 3 pôles Enfance Jeunesse mentionnés ci-dessus pour un montant total de 138 000 €;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à signer les documents afférents.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – Chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 07 juillet 2017